

Service des Examens et des Certifications

Stages professeurs/examineurs

Notre offre de formation :

- Les diplômes du CIEP ainsi que ceux de l'Université Paris-Sorbonne sont conformes au [Cadre Européen Commun de Référence pour les langues](#) (CECR),
 - Les certifications délivrées par le CIEP sont constituées de deux modules.

Le premier appelé DELF est constitué de quatre diplômes distincts :

A1.1prim, A1 prim, A2 prim, A1junior, A2 junior, B1junior, B2 junior.

Les diplômes dits Prim sont destinés aux enfants âgés de moins de 12 ans.

Le second module appelé DALF est constitué de deux diplômes distincts : C1, C2.

- Les diplômes de l'Université Paris-Sorbonne sont répartis en cinq niveaux de connaissances : B1, B2, C1, C2, C3. Pour les trois niveaux les plus avancés (C1, C2 et C3), les diplômes incluent un programme de littérature qui permet aux candidats de mieux se préparer au parcours universitaire français.

Le niveau C3 est l'équivalent de la L1 mais n'est pas enseigné, pour le moment, lors des stages. Cependant, des ateliers littéraires sont proposés.

Il s'agit de diplômes de maîtrise et d'acquisition de compétences correspondant à des niveaux différents dans l'apprentissage de la langue française.

1. Quels sont les prérequis pour pouvoir suivre les stages d'examineur / correcteur ?

- Afin de pouvoir suivre les stages d'examineur/correcteur proposés par le Service des Examens et des Certifications de l'Institut Français de Grèce, il convient d'avoir accompli ou être en train de suivre des études en langue et littérature française.

- Pour devenir examinateur, tout étudiant ou titulaire d'Eparkeia doit d'une part avoir un niveau de Master 1 (quatre années), d'autre part avoir une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans un établissement d'enseignement de langues.

- De plus, avant l'inscription aux différents stages, il est primordial de s'inscrire sur notre plateforme destinée aux enseignants. Vous la trouverez sur le site de l'Institut Français de Grèce, colonne Examens, rubrique : Fiche professeur et/ou examinateur.

2. *En quoi consistent les stages du CIEP et ceux de la Sorbonne ? Comment sont effectuées les évaluations ?*

Les stages consistent en des activités diverses de simulations pour les futurs examinateurs/correcteurs.

Lors du stage, de nombreux exemples de copies de différents niveaux, ainsi qu'une analyse détaillée de l'interaction entre le formateur et les futurs examinateurs, leur permettront d'acquérir les compétences pour pouvoir corriger et évaluer selon les critères du CIEP et ceux de l'Université de la Sorbonne.

Par ailleurs, des travaux dirigés spécifiques de préparation des candidats aux examens sont proposés aux nouveaux et anciens professeurs (planification d'une rédaction, d'un essai, d'une synthèse, d'une lettre, d'un article etc.)

A la fin de chaque séance (une séance correspondant à un diplôme) le professeur devra évaluer un exemple d'oral et/ou un exemple d'écrits.

Afin d'obtenir l'habilitation, le professeur doit attribuer une notation et la justifier selon les critères enseignés précédemment et exigés par le CIEP ou l'Université de la Sorbonne.

Enfin, les enseignants habilités pour la première fois doivent passer un entretien individuel avec le Directeur du Service et/ou son délégué pour validation de leur habilitation.

3. *Peut-on n'obtenir qu'une partie de la validation du stage DELF et pouvoir postuler pour le stage du DALF ?*

On peut aussi être habilité uniquement en DELF A1-A2 et par la suite en DELF B1-B2.

Cependant, les modules du DALF ayant pour base les stages du DELF, il n'est pas possible de pouvoir postuler aux stages du DALF sans avoir reçu au préalable l'habilitation pour examiner et/ou corriger les diplômes du DELF en entier à savoir : DELF A1-A2, DELF B1-B2.

A l'issue la formation, tous les participants reçoivent **une attestation de participation au stage** avec le nombre d'heures suivies, signée par le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle.

Les professeurs habilités recevront une **attestation d'habilitation** du CIEP et/ou de la SORBONNE valable pour cinq ans.

Pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à contacter le Service des Examens au courriel : examens@ifa.gr